

NO : R-4154-2021

**HYDRO-QUÉBEC**, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (L.R.Q. c. H-5) ayant son siège social au 75, René Lévesque Ouest, dans la cité et district de Montréal, province de Québec

Demanderesse

---

---

**DEMANDE D'APPROBATION DU REGISTRE DES ENTITÉS VISÉES PAR LES NORMES DE FIABILITÉ**

{ Articles 31(5°) et 85.13 (1°) de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (RLRQ, c. R-6.01)}

---

---

**AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, LA DEMANDERESSE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Elle est une entreprise dont certaines de ses activités comme le transport d'électricité sont assujetties à la juridiction de la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») dans la mesure prévue à la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la « **Loi** »).
2. La direction principale - Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité a été désignée par la Régie de façon provisoire par la décision D-2017-033 comme Coordonnateur de la fiabilité au Québec conformément à l'article 85.5 de la Loi (le « **Coordonnateur** »).
3. La présente Demande concerne la mise à jour périodique du Registre des entités visées par les normes de fiabilité (le « **Registre** ») suite notamment aux décisions D2018149 et D-2019-142.

## **Objet de la demande**

4. Dans le cadre de la présente, le Coordonnateur de la fiabilité demande à la Régie d'approuver le Registre déposé aux pièces **HQCF-1, documents 4 et 5**, reflétant les modifications apportées au réseau entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 1<sup>er</sup> février 2021.
5. À cet égard, le Coordonnateur dépose la pièce **HQCF-1, document 2**, présentée lors de la consultation publique des entités visées, énumérant l'ensemble des modifications ainsi que les motifs la soutenant. De plus, le Coordonnateur dépose la pièce **HQCF-1, document 1**, présentant les modifications au Registre à la suite de la consultation publique des entités visées.
6. Au soutien de sa demande, le Coordonnateur dépose des informations complémentaires et un schéma simplifié tiré du schéma d'exploitation, comme pièces **HQCF-1, documents 6 et 7**, et ce, sous pli confidentiel.
7. Le Coordonnateur demande à la Régie d'approuver le Registre déposé au deuxième trimestre de 2021 et propose d'établir la date d'entrée en vigueur des modifications dès la date d'approbation du Registre par la Régie.

## **Consultation des entités visées**

8. Le Coordonnateur a tenu un processus de consultation publique préalablement au présent dépôt, soit du 12 mars au 26 mars 2021.
9. Dans le cadre de la consultation publique, le Coordonnateur a reçu des commentaires concernant le dossier en objet et a également formulé des réponses à ceux-ci, le tout tel qu'il appert de la pièce **HQCF-1, document 3**.
10. Le Coordonnateur a effectué les modifications nécessaires pour les éléments soulevés par l'entité Société en commandite hydroélectrique Manicouagan (SCHM).
11. Le Coordonnateur ne donne pas suite aux commentaires de l'entité Hydro-Québec Production (HQP) et explique ses motivations à la pièce **HQCF-1, document 3**.

**POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :**

**ACCUEILLIR** la présente demande;

**APPROUVER** le Registre des entités visées par les normes de fiabilité déposé comme pièces **HQCF-1, documents 4 et 5**, dans ses versions françaises et anglaises respectivement et en fixer la date d'entrée en vigueur à la date de son approbation par la Régie

Montréal, le 31 mars 2021

*(S) Affaires juridiques - Hydro-Québec*

---

**Affaires juridiques - Hydro-Québec**

(Me Joelle Cardinal et

Me Jean-Olivier Tremblay)

## **AFFIRMATION SOLENNELLE**

Je, soussigné, **JUNJIYAMAGUCHI**, Chef – Affaires réglementaires du Coordonnateur de la fiabilité, analyse et encadrements pour la direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau du groupe Hydro-Québec TransÉnergie, au 2, Complexe Desjardins, Tour Est, 13e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. La présente demande du Coordonnateur de la fiabilité a été préparée sous ma supervision et mon contrôle ;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits relatifs à la demande ainsi qu'à la réglementation applicable au Coordonnateur de la fiabilité allégués dans la présente demande;
3. Tous les faits relatifs à la présente demande et allégués par le Coordonnateur de la fiabilité sont vrais.

Et j'ai signé à Saint-Bruno-de-Montarville, Québec,  
ce 31 mars 2021

***(s) Junji Yamaguchi***

---

**Junji Yamaguchi**

Déclaré solennellement devant moi, par vidéoconférence,  
à Montréal, Québec, ce 31 mars 2021

***(s) Julie Lefebvre***

---

**Julie Lefebvre** # 167 390  
Commissaire à l'assermentation  
pour le Québec